

Présentation du dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un de ses 700 établissements partenaires.

Financement IdEx (Initiative d'excellence UNISTRA) :

Le programme Mobilité IdEx 2018 permettra d'accorder, pour l'année universitaire 2018-2019, **une soixantaine de bourses de mobilité** dont le montant individuel est de 300 euros par mois (400€ si Canada, Japon, USA, Australie) et ce pour la durée réelle de mobilité (maximum 11 mois). Une somme forfaitaire de 250 euros (zone Europe) ou de 500 euros (zone hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée au début du 1^{er} semestre à chaque boursier IdEx.

Critères d'éligibilité

➤ Concernant l'étudiant

- L'étudiant doit effectuer une mobilité, de préférence d'une année universitaire entière à l'étranger, ou bien d'un semestre.
 - Cette mobilité doit être facultative (ne constituant pas une mobilité obligatoire dans le cadre du cursus ; cependant mobilité inéligible dans le cadre d'une année de césure).
 - Celle-ci doit avoir lieu en L2, L3, M1 ou M2 ou équivalent. Une expérimentation sera menée pour les étudiants en deuxième année de licence ou équivalent.
 - Un accord de coopération doit exister entre l'université d'accueil étrangère et l'Université de Strasbourg, ou les 2 universités doivent être membres d'un même réseau (par ex. CREPUQ pour le Canada (Québec), MAUI pour les Etats-Unis, AEN pour l'Australie).
 - Les démarches auprès des Relations Internationales devaient avoir été effectuées dans les temps, en respectant les calendriers et procédures (inscriptions MOVEONLINE).
 - Cas dérogatoires :
- Pour la faculté de Pharmacie, le niveau ciblé : M2 et 5^e année de pharmacie (stages)
 - Pour la faculté de Médecine, les niveaux ciblés : 2^{ème} année, 3^{ème} année (DFGSM3) + 4^{ème} année (DFASM1) et 5^{ème} année (DCEM3 puis DFASM2) pour des stages hospitaliers à l'étranger

NB : Le « boursier IDEX » ne peut pas prétendre à d'autres bourses : ERASMUS, UNISTRA, EUCOR ou UFA, à l'exception de l'Allocation de mobilité internationale de l'enseignement supérieur (AMI), exclusivement réservée aux étudiants boursiers, et de bourses allouées par les collectivités locales. L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire. S'il postule à nouveau les années suivantes, sa candidature ne sera pas retenue comme prioritaire par rapport aux primo-candidats.

➤ Concernant les composantes

- Les composantes doivent adhérer à la **Charte de qualité Mobilité IDEX** qui assure aux étudiants les meilleures conditions d'accompagnement de leur mobilité et la valorisation de cette dernière dans leurs parcours.

Procédure et calendrier

- De mi-mars à mi-avril 2018, les composantes ratifient la charte Mobilité IdEx (Annexe 1). Celles qui l'ont déjà ratifiée certifient sa bonne application et sa reconduction en 2018.
➔ Ceci est un prérequis pour que la composante soit considérée comme éligible.
Les composantes communiquent à la Mission Investissement d'avenir le nombre potentiel de candidats éligibles.
- Début mai, la Mission Investissement d'avenir attribue à chaque composante éligible un nombre de semestres de mobilité, établi en fonction du poids des composantes en termes d'effectif en L2, L3, M1 et M2 par rapport à l'ensemble des composantes ayant ratifié la Charte de qualité Mobilité IDEX ainsi que du nombre potentiel de candidats éligibles.
- De mi-mars à fin mai, les composantes présélectionnent et classent leurs meilleurs étudiants selon les critères d'éligibilité spécifiés dans le programme, la qualité du projet de mobilité et du dossier académique de l'étudiant et l'appréciation pédagogique du responsable du cursus.
Sur la base de ces mêmes critères, elles établissent une liste de réserve.
Le tableau joint en annexe 5 est à remettre à Mission Investissement d'avenir avant le 1er juin 2018.
- Une commission d'attribution ad-hoc réunissant les VP Investissements d'avenir, Formation et Relations internationales ainsi que les représentants des composantes éligibles (CORI ou toute autre personne désignée par le directeur) et les services support (MIA, DRI) sélectionnent en juin les bénéficiaires de bourses IDEX et ceux figurant sur les listes de réserve des composantes.

Critères d'attribution pris en compte par les composantes et par la CFVU

- Moyenne des notes des derniers semestres ou du diplôme de licence de l'étudiant (celle-ci doit être parmi les meilleures des cursus) et qualité du dossier pédagogique ;
- Bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil ou de la langue d'enseignement (CLES ou équivalent) ;
- Qualité du projet de mobilité.

Pièces que les boursiers doivent transmettre aux CORIs qui enverront les dossiers papier complets à la DRI – avant le 20/09/2018

- Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année 2018-2019
- 2 RIBs originaux au nom de l'étudiant sur 2 feuilles A4, émis par une agence bancaire française (ce pour chaque dossier de demande de bourse).
NB : ces coordonnées bancaires doivent être identiques pour tous les dossiers et les RIBs étrangers ne sont pas recevables.
- Lettre d'engagement signée par l'étudiant (annexe 2 du formulaire)
- Attestation d'arrivée dans l'établissement/entreprise d'accueil datée, signée et avec un cachet (annexe 3)
Si le dossier est déposé avant le départ en mobilité, il conviendra d'envoyer l'attestation d'arrivée dans la semaine qui suit le début de la mobilité à la Chargée de la gestion des bourses de la DRI.

Pièces à fournir par l'étudiant à la DRI, dans la semaine qui suit la fin de sa mobilité, et impérativement avant le 31/08/2019.

- Attestation de présence effective dument datée, signée et avec le cachet de l'établissement (annexe 4)
- Questionnaire pour les bénéficiaires de bourse IdEx renseigné.

Pour les structures qui ne disposent pas d'un cachet, il conviendra de faire rédiger et signer sur papier à en-tête de la structure d'accueil le contenu des attestations d'accueil et de présence effective.

Annexe 1

Charte de qualité Mobilité IDEX

Etudiants IDEX de l'Université de Strasbourg mobilité sortante

Un étudiant IDEX UNISTRA est en droit:

- d'attendre que les établissements d'origine et d'accueil signent avec lui, avant son départ, un contrat d'études établissant le détail des enseignements qu'il devra suivre à l'étranger, y compris les crédits qu'il devra obtenir;
- de ne pas devoir payer de frais à l'université d'accueil, ni pour les cours, ni pour l'inscription, ni pour les examens ;
- d'obtenir la pleine reconnaissance de l'Université de Strasbourg pour les enseignements suivis de manière satisfaisante au cours sa mobilité à l'étranger, conformément au contrat d'études;
- de recevoir un relevé de notes au terme de ses études à l'étranger, couvrant les cursus suivis, signé par l'établissement d'accueil. Ce relevé/bilan mentionnera ses résultats, avec les crédits correspondant et la note obtenue ;
- d'être traité, par l'université d'accueil, de la même façon et de bénéficier des mêmes services que les étudiants de cette université ;
- de conserver sa bourse ou son prêt d'études dans le pays d'origine pendant sa mobilité à l'étranger.
- de recevoir une bourse mensuelle de mobilité IDEX de 300€ (400€ si Canada, Japon, USA, Australie) qui serait versée par semestre à terme et à échoir, selon la durée réelle de mobilité (maximum 11 mois).
- de recevoir la somme forfaitaire de 250 euros (zone Europe) ou 500€ (zone Hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation au début du 1er semestre de mobilité.

Un étudiant IDEX UNISTRA est tenu:

- de valider les ECTS du semestre en cours, si possible d'ici fin juin de l'année universitaire précédant la mobilité.
- de s'acquitter de ses droits d'inscription auprès de l'Université de Strasbourg avant le 1er septembre de l'année universitaire de mobilité.
- de respecter les règles et obligations découlant du contrat d'études signé avec l'Université de Strasbourg;
- de veiller à ce que toute modification du contrat d'études fasse immédiatement l'objet d'un consentement écrit de la part de l'Université de Strasbourg (composante) et de l'établissement d'accueil ;
- de passer toute la période d'études dans l'université d'accueil convenue, d'y présenter les examens appropriés ou d'autres formes d'évaluation et de respecter ses règles et règlements ;
- de renseigner, à son retour, le questionnaire IdEx concernant sa période d'études à l'étranger et d'assurer un retour d'information à son université d'origine.
- **En cas de problème**, l'étudiant doit cerner clairement le problème et vérifier ses droits et ses obligations. L'étudiant doit contacter le Correspondant Relations Internationales (CoRI) de sa composante et la Direction des Relations Internationales (DRI).

En cas de désistement ou d'interruption de sa mobilité, l'étudiant est tenu de rembourser à l'Université de Strasbourg – Initiative d'Excellence les sommes perçues. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui n'ont pas pu terminer leur programme de mobilité à l'étranger en raison d'un cas de force majeure* dûment signalé par écrit. Dans ce dernier cas (et celui-ci seulement), l'étudiant pourra conserver le bénéfice de son allocation correspondant à la période effectivement passée en mobilité.

*Contrainte extérieure non liée à l'étudiant

Les composantes IDEX UNISTRA sont tenues :

Avant le départ de l'étudiant

- d'informer des possibilités de mobilité aux étudiants (CoRI en lien avec la DRI).
- de sélectionner les étudiants (dossier académique, niveau de langue,...).
- de préparer le projet pédagogique de l'étudiant IDEX UNISTRA en coordination avec la composante de l'université d'accueil : en mettant en place un contrat d'études qui permettra de bien valider 60 ECTS, en incluant le renforcement du niveau de langue,...

Arrivée de l'étudiant dans l'établissement d'accueil

- de s'assurer que l'étudiant a effectué une rentrée universitaire adaptée dans son université d'accueil (mise à jour ou modification si nécessaire de son contrat d'études,...).

Pendant le séjour dans l'établissement d'accueil

- d'assurer le suivi de l'étudiant du 1er semestre : notes obtenues,...
- de valider le contrat d'études du 2e semestre si des changements sont à opérer.

Au retour de l'étudiant à l'Université de Strasbourg

- de valider la transcription des notes par un **jury ad-hoc « Mobilité internationale »** de la composante afin de garantir la cohérence du barème entre l'université d'origine et celle d'accueil.
- Ce jury - composé du CoRI et des responsables de formation (L et/ou M) - valide les notes sur la base du dossier académique (par ex. notes obtenues les années précédentes), du "transcript of records - ToR" des notes obtenues dans l'université partenaire, agrémenté d'outils (grille d'équivalence de notes) et d'indicateurs provenant de l'université d'accueil (par ex. moyenne des notes de la promotion ,...).
- Cas des étudiants en L3 ayant validé leurs ECTS : bonifier la mobilité dans la validation des notes.
- Cas des étudiants en Master ayant validé leurs ECTS : bonifier la mobilité dans la validation des notes, en prenant bien en compte les enjeux du concours de l'entrée en école doctorale.

Annexe 2

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e),, accepte la bourse de mobilité IdEx.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance :

- du dispositif 2018/2019 relatif aux Bourses de mobilité IdEx (pages 1 à 4);
- de la notification d'attribution de bourse IDEX (ajustée à ma période de mobilité réelle) ;
- du fait que je ne suis pas éligible aux autres bourses et allocations de mobilité: ERASMUS, UNISTRA, EUCOR et UFA.

Je confirme que je suis bien admis(e) dans :

- l'université d'accueil :
- située (adresse) :
code postal : Ville : Pays :
- aux dates de mobilité suivantes : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Je m'engage à rembourser les mensualités de bourse trop perçues si je viens à annuler ou écourter ma mobilité.

Fait à, le / /

Signature :



Attestation d'arrivée / Certificate of arrival

Année universitaire 2018-2019/ Academic year 2018-2019

NOM Prénom de l'étudiant(e) :
(Name and surname of student)

Établissement d'accueil :
(Host institution)

► Adresse de l'étudiant(e) à l'étranger (Address of student at host country):

.....
.....

► Téléphone : e-mail :
(Phone number)

► Période de la mobilité Etudes (Period of study mobility) :

Date de début (Date of beginning):

Date de fin (Date of end) :

Confirmation d'arrivée (Certificate of arrival)

FR :

« Nous confirmons que Mlle/Mme/M. est
arrivé(e) et s'est inscrit(e) dans notre établissement

le / / ».
(jour / mois / année)

Responsable habilité à l'établissement d'accueil :

.....

Date :

Cachet de l'établissement

Signature

EN :

« We hereby confirm, that Mrs/Ms/Mr.....,has arrived and is registered in
our institution

the / / ».
(day / month / year)

Name and position of the authorised person at the host institution :

.....

Date :

Stamp of the institution

Signature

NB : L'attestation d'arrivée doit être signée et renvoyée à la Direction des Relations Internationales dans la semaine suivant l'arrivée dans l'établissement d'accueil du séjour.

The certificate of arrival must be signed and sent to the International Office within the week following the arrival at the host institution.

BOURSE IdEx

Attestation de présence effective / Certificate of attendance

Année universitaire 2018-2019 / Academic year 2018-2019

Etablissement d'accueil (Host institution)

NOM de l'établissement / Name of Host Institution:

Ville / City :

Pays / Country :

Attestation (Certificate)

FR :

« Nous confirmons que Mme / Mlle / M. venant de l'Université de Strasbourg a effectué une mobilité Etudes dans notre établissement

du/...../ 201.... au/...../ 201.... ».

Lieu : Date :

Nom et fonction de la personne autorisée dans l'établissement d'accueil :

.....

Signature :

Cachet de l'établissement :

EN :

"We hereby confirm, that Ms / Mr.....,coming from Université de Strasbourg has performed a study mobility in our institution.

from/...../201... to/...../201..."

Place : Date :

Name and position of the authorised person at the host institution:

.....

Signature :

Stamp of the institution :

**NB : L'attestation de présence doit être signée A LA FIN du séjour et retournée à la Direction des Relations Internationales dans la semaine qui suit la fin de la mobilité et avant le 31/08/2019.
The certificate of attendance must be signed AT THE END of the mobility and sent to the International Office within the week following the end of the mobility and before 31st August 2019.**

Programme Mobilité IDEX 2018

« Mobilité sortante – Études » (Mobilité facultative)

Nom composante :

A retourner à Laura Levi (DRI-MIA) avant le 1er juin 2018

Adhésion à la Charte de Qualité Mobilité IDEX (O/N) :

levigabel@unistra.fr

CLASSEMENT DES ETUDIANTS IDEX UNISTRA / COMPOSANTE

Rang	NOM - Prénom	Niveau L ou M 2017-2018	Intitulé Parcours	Adresse email étudiant	Qualité Dossier Etudiants				Mobilité				Autres commentaires	
					Moy. des notes	Appréciation dossier pédagogique	Niveau de langue	Qualité du projet de mobilité*	Facultative	Durée (nb semestre)	Dates de mobilité (même approximatives)	Pays		Université d'accueil
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														

*pertinence du projet de mobilité au regard de son parcours et de son orientation

Directeur de composante	Signature
NOM - Prénom	

Candidats retenus (pour le nombre de semestres alloués à votre composante)

Candidats sur liste de réserve